

Le congé de formation économique, sociale et syndicale : qu'est-ce que c'est ?



Un point rapide sur la marche à suivre, la durée et la rémunération de ce type de congé, encore trop peu connu. A noter, que ces formations ont pour but de vous préparer à l'exercice d'une fonction syndicale mais vous n'êtes pas obligé d'être membre du CSE (conseil social et économique) pour y avoir accès.